



Mandat expiré syndic bénévole

Par **Maelle7**, le **11/06/2019** à **14:21**

Bonjour,

Mon fils a été élu syndic bénévole le 11 juin 2018. Lors de l'Assemblée générale du 11 Mars 2019, il a omis de mettre à l'ordre du jour le renouvellement de son mandat. Son mandat a expiré hier, comment peut-il procéder pour sa réélection à présent et en toute légalité ?

En vous remerciant de votre réponse, sincères salutations.

Mary-Ellen Darmon

Par **youris**, le **12/06/2019** à **09:57**

bonjour,

comme il n'est plus syndic, il ne peut plus convoquer une nouvelle A.G.

l'article 14 de la loi 65-557 indique:

[quote]

Dans tous les autres cas où le syndicat est dépourvu de syndic, l'assemblée générale des copropriétaires peut être convoquée par tout copropriétaire, aux fins de nommer un syndic.

[/quote]

votre fils ou un autre copropriétaire peut donc convoquer une nouvelle A.G. pour nommer un syndic.

salutations

Par **Visiteur**, le **12/06/2019** à **10:07**

Bonjour

En demandant une AG, en tant que copropriétaire, pas comme syndic.